

Zeitschrift:	Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber:	Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band:	45 (1931)
Heft:	2
Artikel:	Notes sur la composition générale des armoiries en France, du XI ^e au XVIII ^e siècle [suite et fin]
Autor:	Lesdain, Louis Bouly de
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-745522

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Notes sur la composition générale des armoiries en France, du XII^e au XVIII^e siècle

par LOUIS BOULY DE LESDAIN.

(Suite et fin)

Les armoiries peuvent être étudiées, nous l'avons dit plus haut, non pas seulement au point de vue du nombre des pièces chargeant l'écu, mais encore au point de vue de la nature même de ces pièces.

Les 111 écus relevés sur des sceaux du XII^e siècle se réduisent ici à 109, par suite de l'élimination forcée de deux écus pleins. Ils comportent les charges suivantes :

Figures héraudiques seules	59 ¹⁾	soit 54,12 %
Figures naturelles seules	35 ²⁾	» 32,11 »
Figures artificielles seules	8 ³⁾	» 7,33 »
Figures héraudiques et naturelles . . .	5 ⁴⁾	» 4,58 »
Figures héraudiques, naturelles et arti- ficielles	<u>2⁵⁾</u>	» 1,83 »
		109

Et si, d'une manière plus générale, on recherche le nombre des écus qui portent des figures héraudiques, naturelles ou artificielles, soit seules, soit en concours avec d'autres, on obtient les chiffres suivants :

Figures héraudiques	66	soit 60,55 %
Figures naturelles	42	» 39,44 »
Figures artificielles	20	» 9,01 »

Aucune des armoiries relevées sur les sceaux du XII^e siècle ne comporte de figures chimériques. Il serait cependant téméraire d'affirmer qu'elles aient été

¹⁾ Douët d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n°s 309, 466, 568, 833, 863, 1000, 1295, 1562, 1738, 1818, 1913, 2770, 3677, 3768, 3862 et 5315.

Demay, *Sceaux de la Flandre*, n°s 112, 526, 1005, 1125, 1177, 1265, 1404, 1538, 1556, 1661, 1721 et 1767. *Sceaux de l'Artois*, n°s 26, 79, 123 et 230. *Sceaux de la Picardie*, n°s 15 et 466. *Sceaux de la Normandie*, n°s 36, 508 et 531.

Hermand et Deschamps de Pas, *Histoire sigillaire de la ville de St-Omer*, n° 23. De Belleval, *Sceaux du Ponthieu*, n° 1. Roman, *Sceaux des familles du Dauphiné*, n° 657. Blancard, *Sceaux et bulles des Bouches du Rhône*, pl. 2, n° 1 et p. 6; pl. 6, n° 4 et p. 14. Raymond, *Sceaux des Basses-Pyrénées*, n° 725.

De Delley de Blancmesnil, *Notice sur quelques anciens titres*, p. 425 (Mayenne), 434 (Cugnac), 435 (Durfort), 437 (La Guiche) et 453 (Vallin). Maquet et de Dion, *Nobiliaire et armorial du Comté de Montfort*, p. 206 (La Ferté-Arnould), 289 (Maintenon) et 400 (Richebourg). Lechaudey d'Anisy, *Archives du Calvados*, pl. VII, n° 8. Potier de Courcy, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, t. I, p. 36 (Bain), 153 (Boutier), 338 (Dol); t. III, p. 203 (Varades). Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Guines*, Preuves, p. 225. *Histoire généalogique de la maison de Béthune*, p. 34 et 35. Comte de Limbourg-Stirum, *Les Sceaux de la famille de Gavre*, p. 7.

²⁾ *Sceaux des Archives*, n°s 272, 361, 383, 707, 1019, 1042, 1052, 1513, 2253, 2259, 2278, 2304 et 3816. *Sceaux de la Flandre*, n°s 300, 376, 1369, 5482, 5497 et 5506. *Sceaux de la Picardie*, n° 375. *Sceaux de la Normandie*, n°s 413 et 519. *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, t. I, p. 454 (Flandre). *Sceaux de la Bourgogne*, n° 45. *Sceaux et bulles des Bouches du Rhône*, pl. 28, n° 1 et p. 56. *Notice sur quelques anciens titres*, p. 248 (Lur), 425 (Agoult), 427 (Bar) et 446 (Osmond). *Nobiliaire et armorial du Comté de Montfort*, p. 226 (Gaseran) et 341 (Néaufle). *Archives du Calvados*, pl. IX, n° 7. *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, t. I, p. 28 (Avaugour) et 492 (La Guerche). *Dictionnaire des familles du Poitou*, t. II, p. 487 (Cholet).

³⁾ *Sceaux des Archives*, n° 1227. *Sceaux de Clairambault*, n° 474. *Sceaux de la Picardie*, n° 634. *Sceaux du comté de Rethel*, n° 85. *Sceaux des familles du Dauphiné*, n°s 257 et 884. *Sceaux et bulles des Bouches du Rhône*, pl. 27, n° 6 et p. 55; pl. 26, n° 4 et p. 453.

⁴⁾ *Sceaux des Archives*, n°s 979, 1856, 2930 et 3551. *Sceaux de la Picardie*, n° 128.

⁵⁾ Millin, *Antiquités nationales*, t. IV, n° XLIX, pl. 3. *Archives du Calvados*, pl. VIII, n° 10.

inconnues dans l'héraldique primitive. La Bibliothèque nationale possède en effet un sceau matrice de Raymond de Mondragon, dont la date peut être fixée aux environs de 1200. Le revers porte, dans le champ, deux dragons monstrueux à face humaine, affrontés, caressant leur barbe, le premier de la patte gauche et le second de la patte droite¹⁾. Il est permis de supposer que ces animaux formaient déjà les armes de cette famille, originaire du Comtat-Venaissin. Les armoriaux modernes lui donnent un écu *de gueules, à deux dragons monstrueux d'or, à face humaine, affrontée, tenant d'une patte leur barbe composée de serpents.*

Les proportions dans lesquelles ont été employées les diverses catégories de meubles ont varié suivant les époques. Les deux tableaux qui suivent, et dont les éléments sont encore empruntée à l'*Armorial de Franche-Comté*, fournissent sur ce point quelques précisions intéressantes. Le premier indique, en détail, la composition des différentes armoiries relevées dans ce recueil; le second (qui s'étend sur deux pages, 90 et 91) donne simplement le nombre d'écus renfermant des

	Epoque féodale	Epoque des ducs de Bourgogne	Epoque de la Maison d'Autriche	Epoque de la Maison de France	Totaux
Figure préhéraldique	1 soit 0,34%	1 soit 0,47%	1 soit 0,18%		3 soit 0,10%
Figures héraldiques	158 » 53,92%	61 » 29,19%	95 » 17,27%	345 soit 18,02%	659 » 22,21%
» naturelles	68 » 23,20%	56 » 26,79%	156 » 28,34%	574 » 29,98%	854 » 28,78%
» chimériques		1 » 0,47%	8 » 1,45%	30 » 1,56%	39 » 1,31%
» artificielles	12 » 4,09%	11 » 5,26%	25 » 4,54%	105 » 3,48%	153 » 5,16%
Figures héraldiques et surnaturelles				1 » 0,05%	1 » 0,03%
Figures héraldiques et naturelles	37 » 12,62%	62 » 29,66%	183 » 33,27%	636 » 33,22%	918 » 30,95%
Figures héraldiques et chimériques	1 » 0,34%	1 » 0,47%	8 » 1,45%	2 » 0,10%	12 » 0,40%
Figures héraldiques et artificielles	13 » 4,43%	6 » 2,87%	16 » 2,90%	46 » 2,40%	81 » 2,73%
Figures surnaturelles et naturelles				2 » 0,10%	2 » 0,06%
Figures naturelles et chimériques			2 » 0,36%	6 » 0,31%	8 » 0,26%
Figures naturelles et artificielles	1 » 0,34%	5 » 2,39%	24 » 4,36%	108 » 5,64%	138 » 4,65%
Figures chimériques et artificielles			1 » 0,18%	1 » 0,05%	2 » 0,06%
Figures héraldiques, surnaturelles et naturelles				1 » 0,05%	1 » 0,03%
Figures héraldiques, naturelles et chimériques . . .		1 » 0,47%	9 » 1,63%	7 » 0,36%	17 » 0,57%
Figures héraldiques, naturelles et artificielles . . .	2 » 0,68%	4 » 1,91%	16 » 2,90%	50 » 2,61%	72 » 2,42%
Figures héraldiques, chimériques et artificielles . . .			3 » 0,54%		3 » 0,10%
Figures héraldiques, naturelles, chimériques et artificielles			3 » 0,54%		3 » 0,10%
	293	209	550	1914	2966 ²⁾

1) Roman, *Manuel de Sigillographie française*, p. 113 et pl. I.

2) Tous deux ne tiennent compte que de 2966 armoiries, alors que ce premier donnait un total de 2973.

Cela tient à ce qu'il ne pouvait être fait état ici de six écus pleins d'abord, et ensuite d'un septième, blasonné comme suit dans l'armorial de M. Gauthier: *d'azur, à une tierce (ou trèfle) d'or* (n° 2494). L'incertitude laissée sur la nature du meuble imposait une mise à l'écart.

figures héraudiques, naturelles, etc., seules et en concours, ainsi que les proportions dans lesquelles ils se rencontrent.

L'examen de ces tableaux démontre que notre figure préhéraldique, le rais, n'a gardé dans la composition générale des armoiries qu'une bien faible place. Elle ne se rencontre en effet que dans trois écus sur près de trois mille.

Les figures héraudiques et les figures naturelles sont de beaucoup les plus employées dans l'héraudique française. Les secondes l'emportent d'un peu plus de 8% sur les premières, si on prend la moyenne générale des armoiries de la province. Mais le rapport entre ces deux catégories de figures n'était pas le même à l'origine. Pendant la période féodale, les figures héraudiques prédominent de façon très sensible: elles chargent en effet 211 écus, tandis que les figures naturelles n'en occupent que 108. L'égalité tend à se faire pendant la domination des ducs de Bourgogne: les figures héraudiques gardent encore une légère avance, mais celle-ci tombe à un peu plus de 3%. Les proportions se renversent au cours de la période suivante: les figures naturelles commencent à prendre une certaine avance, avance qui s'accentuera d'une manière sensible à l'époque de la Maison de France. Elles l'emporteront alors en effet de près de 15,50% sur les figures héraudiques avec 1384 écus chargés de figures naturelles contre 1088 seulement portant des figures appartenant à l'autre catégorie.

Nous avons relevé, dans les tableaux qui suivent, les armoiries enregistrées au Bureau de Besançon, en distinguant, comme tout à l'heure, les armes imposées des armes déclarées. Il ressort de leur examen que d'Hozier ou ses commis faisaient encore aux figures héraudiques, dans les armes simples, une place supérieure à celles qu'elles occupaient généralement à la fin du XVII^e siècle. Dans les armes composées, au contraire, ils se tenaient un peu au-dessous de la moyenne.

Il n'y a rien à dire des figures surnaturelles. Elles ne comptent que quatre exemples — trois anges et un Saint-Esprit — dont trois au moins sont empruntés à des documents de la seconde moitié du XVIII^e siècle¹⁾.

La moyenne générale des figures chimériques n'atteint pas tout à fait 3%. Elles ne chargent, à l'époque féodale, qu'un seul écu sur près de trois cents. Elles

	Epoque féodale (293 armoiries)	Epoque des ducs de Bourgogne (209 armoiries)
Figure préhéraldique { seule . . . en concours 0 } 1 soit 0,34% } 0,34%	1 } 1 soit 0,47% } 0,47%	
Figures héraudiques { seules . . . en concours 158 } 211 » 53,92% } 18,08% } 72,01%	61 } 135 » 29,19% } 35,40% } 64,59%	
» surnaturelles { seules . . . en concours 68 } 108 » 23,20% } 13,65% } 36,85%	56 } 128 » 26,79% } 34,44% } 61,24%	
» naturelles { seules . . . en concours 40 } 108 » 23,20% } 13,65% } 36,85%	72 } 128 » 26,79% } 34,44% } 61,24%	
» chimériques { seules . . . en concours 1 } 1 » 0,37% } 0,37%	2 } 3 » 0,47% } 0,95% } 1,43%	
» artificielles { seules . . . en concours 12 } 28 » 4,09% } 5,45% } 9,55%	11 } 26 » 5,26% } 7,17 } 12,44%	

1) N°s 2106, 2122 et 2129.

sont en très légère augmentation sous les ducs de Bourgogne. Elles montent brusquement durant la domination autrichienne, atteignant la proportion de 6,18% ; mais ce fait est dû aux concessions d'un chef de l'Empire dont l'*Armorial de Franche-Comté* offre 17 exemples¹⁾. Elle retombera sous les rois de France, à 2,50% environ. Cette catégorie de figures est un peu plus nombreuse dans les armes déclarées en 1696 que dans celles qui ont été réglées d'office : en chiffres ronds 3,50% contre 2%.

	Armes déclarées	Armes réglées d'office
Figures héraudiques	16 soit 8,37%	88 soit 36,36%
» naturelles	55 » 28,79%	81 » 33,47%
» chimériques	4 » 2,09%	5 » 2,06%
» artificielles	3 » 1,57%	15 » 6,19%
» héraudiques et naturelles	86 » 45,02%	43 » 17,96%
» naturelles et artificielles	12 » 6,28%	6 » 2,47%
» héraudiques, naturelles et artificielles	10 » 5,23%	1 » 0,41%
Combinaisons diverses	5	3
	191	242

	Armes déclarées	Armes réglées d'office
Figures héraudiques { seules	16 } 117 soit 8,37% } 61,25%	88 } 135 soit 36,36% } 55,78%
en concours	101 } 52,87% }	47 } 19,42% }
» naturelles { seules	55 } 164 » 28,79% } 85,86%	81 } 131 » 33,47% } 54,13%
en concours	109 } 57,06% }	50 } 20,66% }
» chimériques { seules	4 } 7 » 2,09% } 3,66%	5 } 5 » 2,06% } 2,06%
en concours	3 } 1,57% }	0 }
» artificielles { seules	3 } 27 » 1,57% } 14,13%	15 } 25 » 6,19% } 10,33%
en concours	24 } 12,56% }	10 } 4,13% }

Epoque de la Maison d'Autriche (550 armoiries)	Epoque de la Maison de France (1914 armoiries)	Total (2966 armoiries)
1 } 1 soit 0,18% } 0,18%		3 } 3 soit 0,10% } 0,10
0 }		0 }
95 } 333 » 17,27 } 60,54%	345 } 1088 soit 18,02% } 56,84%	659 } 1767 » 22,24% } 59,57%
238 }	743 } 38,81% }	1108 } 37,35% }
	0 }	0 }
	4 } 4 » 0,20% } 0,20%	4 } 4 » 0,13% } 0,13%
	0 }	0 }
156 } 393 » 28,34% } 71,45%	574 } 1384 » 29,98% } 72,30%	854 } 2013 » 28,78% } 67,85%
237 }	810 } 42,31% }	1159 } 39,07% }
	0 }	0 }
8 } 34 » 1,45% } 6,18%	30 } 46 » 1,56% } 2,40%	39 } 84 » 1,31% } 2,82%
26 }	16 } 0,83% }	45 } 1,51% }
	0 }	0 }
25 } 88 » 4,54% } 16,00%	105 } 202 » 5,48% } 10,55%	153 } 346 » 5,16% } 11,66%
63 }	97 } 5,06% }	193 } 6,50% }

1) N° 594, 684, 697, 767, 829, 852, 866, 892, 963, 1007, 1018, 1045, 1073, 1090, 1094, 1102 et 1158.

Quant aux figures artificielles, elles chargent un peu plus de 11,50% des armoiries franc-comtoises. La proportion est plus faible (9,55%) à l'époque féodale. Elle augmente au cours de la période suivante, et atteint exactement 16% sous la domination autrichienne. Elle redescend à un peu plus de 10,50% sous la période française. Pour correspondre à la réalité, cette proportion devrait toutefois être légèrement augmentée, car les armes réglées d'office lors de la confection de l'*Armorial général* comportent moins de figures artificielles que les armes déclarées.

Il serait désirable de pouvoir faire, sur d'autres régions, des recherches analogues à celles dont les résultats viennent d'être exposés. La Franche-Comté est malheureusement la seule de nos anciennes provinces pour laquelle il existe un armorial ainsi divisé par époques. Le dépouillement de quelques armoriaux d'étendue moins importante, ou encore de quelques recueils de sceaux, fournit cependant matière à des observations intéressantes. Nous reviendrons un jour ou l'autre sur le sujet.

Miscellanea.

Schek von Brunegg (im Aargau), von † Prof. *Fr. Hegi-Näf*. (Beinahe druckfertig von Frau Prof. Hegi-Näf zur Verfügung gestellt. H. T.) In der Literatur über die aargauischen Burgen und Adelsgeschlechter spukt bis zum Nachtragband zu den Burgen des Aargaus eine Familie „*Schenk von Brunegg*“. Ein solches Geschlecht hat nie existiert. Die angeblichen „*Schenk von Brunegg*“ entpuppen sich bei genauem Zusehen als „*Schek von Brunegg*“.

Es sind zwei Original-Urkunden des Klosterarchives Frauental, auf denen die irrite Nachricht beruht. Beide sind ohne die wünschenswerte paläographische Genauigkeit im Geschichtsfreund III, unter den Urkunden aus Frauental veröffentlicht, die Urkunde, dat. Burg Brunegg 27. III. 1273, als Nr. 13 und diejenige, dat. Stadt Mellingen 29. XII. 1274 (nicht 1275!) als Nr. 16. Beide Urkunden sind von ein und derselben Hand geschrieben, deren Träger mit der damaligen Rechtschreibung nicht restlos vertraut war. In beiden Urkunden nennt sich die Urheberin und Ausstellerin der Urkunde „ich dû Schenina von Brûnegge“ bzw. Brunegge. In der jüngeren Urkunde ist vom selben Schreiber mit gleicher Tinte über das erste n von Schenina ein k gesetzt; der Herausgeber liess daher einfach Schenkina (!) drucken. Ebenfalls in der zweiten Urkunde ist rechts über Schenina bzw. Schenkina, wohl vom selben Schreiber (!), aber mit hellerer Tinte, gesetzt „vro Anna“. Der Herausgeber gibt dagegen den Übernamen Hezels, des Ehewirtes der Schenina bzw. Schenkina, bei beiden Urkunden richtig als Scheke wieder, nur steht in der ersten Urkunde beim Ehewirt Schêke, sonst Scheke.

Dass es sich bei Scheke nicht um eine Verschreibung für Schenke handelt, beweist vorzüglich das Schild-Siegel Hezels Scheken von Brunegge, das neben dem Schild-Siegel von dessen Schwager Ritter Heinrich von Iberg und neben andern Siegeln hängt. Der Schild zeigt den Hirschkopf, wie ihn Merz nach einer Zeichnung Georgs v. Vivis in den Aargauischen Burgen I 163, widergibt. Die Umschrift lautet beim zweiten Siegel:

† ⚰ SCHCH.. BRVNNEGGA

Auch der Eintrag für Wernherus schenck von Brunegg, ritter, unser guotheter im Jahrzeitbuche von Frauental zum 26. VI. 1270 (M G Necr. I, 422) (modernisiert im N. Bl. Zug 1909, 58) kann nicht als Beweis für die Existenz eines Geschlechtes Schenk von Brunegg geltend gemacht werden, denn selbst Merz will in der Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde II, 275 und 1 nicht verschweigen, dass das Nekrologium von Frauental sehr unzuverlässig sei. Dass ein solcher Vorbehalt sehr angebracht war, tut die Zeugniserie der Engelberger Urkunde, dat. Stadt Luzern vor der Kapelle 24. VI. 1279 betr. ein Erblehen der von Hunwil zu Hunwil dar, presentibus ... Wernhero Shecchin milite... (Gfd. I, 2, S. 306). Die Auffassung im Hist. biogr. Lex. der Schweiz, VI, 160, es handle sich bei diesem miles Wernherus um den Vater Hezels von 1273 und 1275, wird durch die urkundliche Erwähnung Wernhers noch zu 1279 gewiss nicht gestützt.

Der Name „*Schek*“ ist nicht sehr selten und erweist sich als ein Übername für gescheckte, etwa buntscheckig gekleidete Personen, der an verschiedenen Orten und in den verschiedenen Ständen des späteren Mittelalters auch Geschlechtsname geworden ist. Er lässt sich bei etlichen Ministerialengeschlechtern wie auch bei Bürger- und Bauernfamilien nachweisen.